

Délibération 2023-023

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Date de la convocation : mercredi 05 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi onze avril, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

Pouvoirs : HAVARD Georges (pouvoir à LACOLLEY Daniel), HAIRON Josiane (pouvoir à LEVOYER Thérèse), MAUGER Sylvie (pouvoir à SOURD Annie)

Absents excusés : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : SOURD Annie

Objet : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU BOIS DE L'ENFER – BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2023 du budget annexe du Lotissement du Bois de l'Enfer, étudié par la commission Finances du 04 avril 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, décide d'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe du Lotissement du Bois de l'Enfer de Saint Sauveur le Vicomte qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 326 239.19 € en section de fonctionnement et à 296 309.00 € en section d'investissement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS